DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2024

AFFAIRE N°2024-CM/066 : CREATIONS DE POSTES DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADES

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 19 juin 2024.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 11 juin 2024.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 19
Absents : 10
Représentés : 03
Total des votes : 22

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juin à 17h20, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Marie Sidoleine - DAMOUR Marcel Gérard – VIADERE Marie Ange - MAILLOT Yann Thierry - ELISABETH Marie Jeanne - PAUSE Jean Claude - GEVIA Marie Catherine - HOAREAU Marie Nathalie - TECHER Paulin - MAZAGRAN Daniella Marie-Line – GARRYER Patrick François - SINAPIN Marie Jacqueline – RAYAPIN Marie Kenny - PADRE Hermina Marie Océane – TECHER Sophie – ROBERT Laurencine Sarah - LUCILLY Harry - ELISABETH Vincent Marc André - SISAHAYE Teddy.

Absents : MOREAU Jules Mario - FOUASSIN Stéphane Michel Marcel Guy - CHARLEMAGNE Jules Thierry - DE LAMOTHE Jean Bernard - BOYER Laurent - BRANCALIN Sandrine - FANNIO Anaïs Cindy - ECLAPIER Eric Emmanuel - PAPAYA Mélissa Marie Elsa - ELISABETH Karine.

Ont voté par procuration : CHARLEMAGNE Jules Thierry (procuration donnée à LUCILLY Harry) - BRANCALIN Sandrine (procuration donnée à ROBERT Laurencine) - FANNIO Anaïs Cindy (procuration donnée à GEVIA Marie Catherine).

Secrétaire de séance : ELISABETH Vincent Marc André.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 27.06.2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20240618-2024-CM-066-DE
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de services et de la valeur professionnelle des agents, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement dans le tableau des effectifs est nécessaire.

Le Maire propose à l'assemblée la création de 05 emplois :
- 01 adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- 02 adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- 01 attaché principal à temps complet
- 01 technicien principal de 1ère classe à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-23 du CGCT,
Vu l'article L.2121-29 du CGCT,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le tableau des effectifs.

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (22 voix pour) :**

ARTICLE 1 :
- **D'autoriser la création de cinq emplois permanents :**
- **01 adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet**
- **02 adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet**
- **01 attaché principal à temps complet**
- **01 technicien principal de 1ère classe à temps complet**

ARTICLE 2 :
- **Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget.**

ARTICLE 3 :
- **D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

ELISABETH Vincent Marc André

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE

Sidoleine PAPAYA

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20240618-2024-CM-066-DE
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024